



AVENANT 3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE ENTRE POC POK – 6PAR4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2021-2024)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération

Représentée par Florian BERCAULT, Président, agissant en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire du 3 juin 2024
Siret n° : 200 083 392 00015

D'une part,

ET :

L'association "Poc Pok"

Représentée par Antoine LEROYER et Véronique LECOMTE, agissant en qualité de co-présidents,
177, rue du Vieux Saint Louis – BP 20333 – 53000 LAVAL Cedex
Siret n° : 482 378 452 00023

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

Par délibération n° 57/2021 du 22 mars 2021, une convention quadripartite entre Laval Agglomération, l'association "Poc Pok" – 6par4, le Département et l'État définit les conditions dans lesquelles Laval Agglomération souhaite soutenir, développer et pérenniser la production et la diffusion des Musiques Actuelles du 6PAR4. L'article 5.3 stipule que la participation financière de Laval Agglomération sera précisée par avenant pour l'exercice 2024.

Article 1 :

Le montant de la subvention inscrit au BP 2024 et alloué à l'association "Poc Pok" s'élève à 310 000 euros (TTC).

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs restent inchangées.

Fait à Laval, le

**Laval Agglomération,
Pour le Président,
le conseiller communautaire,
délégué à la politique culturelle,**

**Les Co-présidents
de l'association Poc Pok,**

Bruno FLECHARD

Antoine LEROYER /Véronique LECOMTE